

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Perros Guirec
Commune de Saint Quay Perros

A R R E T E

**Portant interdiction de circulation
Rue de la Forge
Le 3 juin 2024**

Le Maire de Saint Quay Perros,

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- La demande de L'entreprise KERNE élagage de Plestan, en date du 24 mai 2024

CONSIDERANT que par mesure de sécurité, il est nécessaire d'interdire la circulation sur la rue de la Forge, au niveau de la ligne haute tension, pendant les travaux d'abattage d'arbres, réalisés par l'entreprise KERNE élagage pour le compte de RTE, le 3 juin 2024

A R R E T E

Article 1 : La circulation des véhicules de toutes catégories sera interdite sur la rue de la Forge, au niveau de la ligne haute-tension, pendant les travaux d'abattage d'arbres, réalisés par l'entreprise KERNE élagage, le 3 juin 2024

Article 2 : Le droit d'accès des riverains sera préservé durant l'interdiction de circulation visée à l'article 1, mais sous leur propre responsabilité. L'interdiction de circulation visée à l'article 1 ne concerne pas les véhicules et engins de chantier nécessaires à l'exécution des travaux.

Article 3 : Une signalisation de type réglementaire, matérialisant l'interdiction de circulation sera mise en place par l'entreprise KERNE élagage, à compter de la date prévue à l'article 1, soit le 3 juin 2024

Article 4 : Le Maire de Saint Quay Perros et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros-Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros-Guirec
- L'entreprise KERNE de Plestan

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay Perros, le 28 mai 2024

LE BOZEC Marcel
Adjoint aux Travaux

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 28 mai 2024



Perros-Guirec

INTERMARCHÉ



ANNION